

SUJET 24 :

Economie générale :

1) Définitions :

- **Aide publique au développement** : apports de ressources destinés à favoriser le progrès économique et social des PVD, par des institutions publiques à titre gratuit ou à des conditions meilleures que celles du marché.
- **Développement durable** : il correspond aux besoins présents et œuvre pour ne pas compromettre les capacités des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Il évite de détruire l'environnement.
- **Compétitivité** : aptitude d'une entreprise ou d'une économie à faire face à la concurrence.

2) il faut réduire la dépendance du binôme aide - endettement parce qu'il a des effets négatifs sur les économies des pays en développement :

- le paiement du service de la dette absorbe l'essentiel des richesses des pays africains, ce qui les empêche de satisfaire les besoins élémentaires de leurs populations et de stimuler la croissance ;
- l'aide est le plus souvent détournée à d'autres fins et menace le développement de la production dans certains secteurs, déstabilisant ainsi la structure des pays bénéficiaires.
- Le binôme aide endettement est un moyen de domination et de pression aux mains des pays développés (arme alimentaire).

3) Pour un développement durable le NEPAD préconise :

- la bonne gouvernance économique et politique,
- les investissements dans les secteurs moteurs de la croissance (compétitivité -diversification... sont recherchées)
- la forte réduction de la dépendance du binôme aide et endettement
- la promotion de la démocratie
- etc.



4) « l'Afrique possède d'importants atouts ...porteuses de croissance ».

Le continent africain est naturellement doté d'énormes ressources. Certaines sont exploitées (matières premières, cours d'eaux, réserves de minerais, faune, flore...) mais il est que sa population nombreuse et jeune, et ses valeurs culturelles restent inexploitées. Ces éléments sont de véritables facteurs de croissance qui sont à exploiter pour le bonheur du continent.

Economie d'entreprise :

1) Définitions :

Economie d'échelle : réduction du coût unitaire résultant d'un accroissement de la production.

Effet d'expérience : baisse des coûts au cours du temps résultant d'une meilleure maîtrise des méthodes et des techniques provenant de leur apprentissage progressif.

Métier de l'entreprise : c'est le savoir-faire spécifique d'une entreprise, qui lui confère une compétence distinctive et lui procure des avantages concurrentiels.

- 2) Le diagnostic de l'entreprise est la double analyse du potentiel de ressources de l'entreprise, d'une part, et d'autre part, de son environnement pour évaluer les points forts et les atouts à valoriser ainsi que pour identifier les points faibles et les menaces à compenser.
- 3) La compétitivité d'une entreprise repose sur la qualité de ses produits, de sa productivité qui détermine le niveau de ses coûts, de sa flexibilité qui conditionne ses capacités d'adaptation et de son potentiel d'innovation.



- 4) L'importance de la diversification pour l'entreprise :
 - elle permet à l'entreprise d'être moins dépendante de la conjoncture et du cycle de vie de son activité ;
 - elle permet l'amélioration de la rentabilité, en orientant l'entreprise vers les marchés les plus rentables ;
 - pour les entreprises dont le métier est en phase de maturité ou déclin, elle permet un redéploiement.